



*Comité d'action
pour
une meilleure
assurance maladie*

SERVICE DE PRESSE

L'ASSURANCE DES SOINS DENTAIRES EN SUISSE

Les traitements dentaires constituent encore une catégorie à part des soins médicaux. Logiquement, ils devraient pourtant faire partie de ces derniers et être couverts de la même manière par les caisses-maladie.

Cette discrimination vient sans doute de la vieille habitude de considérer les soins dentaires comme une prestation de luxe, réservée à ceux qui peuvent se la payer. D'autre part, il est évident que les recettes actuelles (cotisations et subventions) des caisses d'assurance ne leur permettent pas de prendre en charge les honoraires en général chers, souvent très chers, des dentistes.

Il fallait par conséquent financer d'une autre façon l'assurance maladie. Le projet socialiste y est parvenu. Il prévoit le remboursement des soins dentaires aux assurés.

L'opposition des dentistes est incompréhensible; elle est également déplacée. On ne voit pas, en effet, en quoi le remboursement de leurs honoraires aux assurés pourrait les gêner. L'assurance maladie et l'assurance accidents ont été acceptées par les médecins, qui n'ont pas pour autant été transformés en fonctionnaires ou en robots.

D'ailleurs, si l'on admettait les thèses des dentistes, il faudrait renoncer à toutes les assurances et revenir cinquante ans en arrière.

On peut remarquer que tous les progrès sociaux ont été combattus avec les mêmes arguments. Les pires catastrophes nous ont été prédites lorsque le peuple suisse a obtenu la semaine de travail de 48 heures, les vacances payées et l'assurance vieillesse et survivants. Chaque fois, on nous a affirmé que jamais notre économie nationale ne supporterait de tels fardeaux. Or, jusqu'ici, elle ne s'est pas trop mal portée.

L'attitude, pour le moins réservée des dirigeants et des délégués des caisses-maladie vis-à-vis du projet socialiste, et des améliorations par rapport à la situation actuelle, s'explique sans doute par le fait que la base n'a malheureusement pas été consultée. Cette omission est regrettable, car l'enjeu est d'importance. Les assurés, principaux intéressés, auraient dû avoir la possibilité de donner leur opinion.

Il est juste d'ajouter que si les représentants des caisses-maladie se sont prononcés contre le projet socialiste, ils ne l'ont fait qu'à une petite majorité.

Objectivement, il n'est pas possible d'exclure les soins dentaires des prestations de l'assurance maladie, car chacun a le droit de recevoir des soins, dentaires ou autres, sans s'exposer à des aventures financières.

La prévoyance sociale forme un tout. Personne ne conteste plus la nécessité d'être assuré contre la maladie; personne ne peut contester que les dents malades doivent être tout autant soignées que les oreilles, les yeux ou la gorge. Par conséquent, personne ne devrait contester la prise en charge des traitements dentaires par les caisses-maladie.

Il est donc indispensable qu'elles en aient les possibilités financières et, précisément, le projet socialiste d'assurance maladie les leur fournit.

En le votant et en le faisant voter, les citoyens et citoyennes feront preuve de solidarité et de justice sociale.

Emile CHRISTINAT